

**ERRATUM annule et remplace en date du 22/04/2022  
AVIS D'OUVERTURE  
D'UN CONCOURS SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEUR  
HOSPITALIER**

*Textes de référence : Décret n° 91-868 du 05 décembre 1991, vu l'arrêté du 17 mars 1995.*

Un concours externe sur titres pour le recrutement d'Ingénieur Hospitalier est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir le poste suivant :

**CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS :**

Domaine **Génie Biologique et Biomédical** .....4 postes

Peuvent être candidats les titulaires d'un des diplômes d'ingénieurs ou titres dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé (*l'arrêté du 23 octobre 1992*) et aux titulaires d'un diplôme dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités aura été reconnue par la commission prévue par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requis pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- Les diplômes ou certificats dont ils sont titulaires ou une copie dûment certifiée conforme à ces documents ;
- Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;
- Le cas échéant, un état signalétique et des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire.

Au vu des délibérations du jury, le directeur de l'établissement organisateur du concours arrête, dans la limite du nombre de postes mis au concours sur titres, la liste définitive d'admission et la liste complémentaire dans les conditions prévues à l'article 19-VI du décret du 05 septembre 1991.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet **DRH - Recrutement et perspectives d'évolutions professionnelles - Les concours** et sur le site internet du **CHRU – Nous rejoindre**. Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Développement Professionnel – Secteur Concours (Postes : 7.36.96 du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Réf. : SR/MR/NL/MT/21/C-250

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le lundi 23 mai à 17h00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Bureau des Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site de l'IFPS Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

A Tours, le 22 Mars 2022

La Directrice-Adjointe des Ressources  
Humaines,

Marion RENAUT

